

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	25

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 mai 2023

Numéro Délibération	35/2023
date de mise en ligne	26/05/2023

Convocation transmise le 16 mai 2023

objet de la délibération	Réserve foncière - Acquisition parcelle cadastrée AA 47 – Consorts VOURGERES
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre Mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – Mme Pascale LOCK – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – Mme Valérie BONIOL ALDIE – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : M. Jean IBANEZ – Pouvoir à M. Jean-Paul FINART / M. Jean-Claude SALAS – Pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à M. Max RASCALOU / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Guy LAURET / M. Pierre BARRE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

Excusés : M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES

Absents : M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Laurent VIDAL rapporte l'affaire ;

M. Jean-Yves VOURGERES, M. Régis VOURGERES et Mme LALLEMAND née VOURGERES Myriam, se sont rapprochés de la commune pour lui céder une parcelle de terre, cadastrée section AA n° 47, lieu-dit « La Rouideda », d'une contenance de 5.526 m², sise en zone Ap du PLU.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'acquérir ces propriétés, à proximité d'autres fonciers communaux, pour la protection et la mise en valeur des espaces « verts » de la plaine agricole et de coulée verte de la rivière « la Cadoule », je vous propose :

- d'émettre un avis favorable à l'acquisition de la parcelle AA 47, propriété des Consorts VOURGERES et d'une contenance de 5.526 m²,
- de fixer le prix de l'acquisition au prix de 5.526 €, soit 1,00 € le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} Adjoint, à signer tous actes et documents utiles à la réalisation de cette acquisition,
- de mandater l'Office Notarial de Castries pour établir l'acte authentique ainsi que tous documents nécessaires,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 21.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 25

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

□ Mise en ligne le : 26/05/2023

□ Transmise en Préfecture